

Motions CFDT et CFTC sur les lignes directrices de gestion promotions pour le CTR du 21 janvier 2021

Information des agents et systématisation des candidatures

1 – La généralisation de l'acte de candidature accompagné du CV implique de veiller à l'information de tous les agents gérés par l'Insee, y compris de ceux n'y travaillant pas. Or, en l'état actuel, les circuits d'information extérieurs sont défaillants.

Les élus du CTR demandent de veiller à l'information de l'ensemble des agents sur le calendrier et les procédures de promotions.

Votes : 10 POUR unanimité

Réponse : La Direction estime que l'information est déjà satisfaisante via l'extranet SSM.

2 -La généralisation de l'acte de candidature accompagné du CV va entraîner une augmentation des échanges par messagerie, des impressions et d'envois de dossiers papiers. Cela va accentuer le risque d'en égarer, mais également sur notre impact environnemental.

Les élus du CTR demandent de sécuriser le dépôt et l'accès aux actes de candidatures et CV pour les personnes concernées, en utilisant par exemple une plate forme sécurisée (*Sirhius GMC3*).

Votes : 4 POUR (3 CFDT-CFTC + 1 CFE-CGC) / 6 ABSTENTION (5 CGT-SUD + 1 FO)

Réponse : La Direction souhaite travailler sur le sujet des outils de sécurisation en 2021.

Agents en dehors des services

3 – Lors des groupes de travail préparatoires à ce CTR, la Direction a confirmé que les agents ayant une importante décharge pour leurs mandats syndicaux (plus de 70%) sont gérés dans le cadre de la note sur l'exercice des droits syndicaux pour leur évolution de carrière. Dans un souci de transparence, les élus en CTR demandent que cela soit mentionné dans le texte mis au vote sur les lignes directrices de gestion des promotions Insee.

Votes : 5 POUR (3 CFDT-CFTC + 1 CFE-CGC + 1 FO) / 5 ABSTENTION (CGT-SUD)

Réponse : La Direction accepte et précise qu'il s'agit de traiter à égalité avec les autres agents.

CREP

4 - Les élus en CTR demandent une discussion en groupe de travail sur les modifications à apporter au compte rendu d'évaluation professionnelle afin de mesurer objectivement les capacités d'un agent à occuper un poste de niveau supérieur.

Votes : 5 POUR (3 CFDT-CFTC + 1 CFE-CGC + 1 FO) / 5 CONTRE (CGT-SUD)

Réponse : La Direction organisera un groupe de travail pour refondre le support du compte rendu d'évaluation et y ajouter des grilles de compétences. Si un accord est trouvé, les quotas sur la valeur professionnelle seront définitivement supprimés.